PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 14 novembre 2023, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
		Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 50 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2023-11-235 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1- Ouverture de la session
2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
3- Adoption des procès-verbaux du 10 octobre et 1er novembre 2023
4- Correspondance
5- Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et du rapport des salaires nets
6- Renouvellement contrat d'assurance La Mutuelle des municipalités du Québec
7- Facture du Gala 2023 Tourisme et commerce MRC du Rocher Percé
8- Soumission pour noms de domaine pour courriels
9- Soumission pour anti-spam
10- Soumission pour rehaussement/modernisation du système d'alarme
11- Déneigement de l'hôtel de ville
12- Déclaration d'intérêts pécuniaires
13- Achat d'écrans pour ordinateur - Administration
14- Achat d'un ordinateur pour la bibliothèque
15- Planification d'une séance d'information avec le MAMH
16- TVCGR – Membership et vœux de Noël
17- Activité/Souper de noël
18- Demande d'appui et de contribution – Ville de Percé
19- Demande de contribution financière – Fondation Philippe Laprise
20- Demande de commandite pour le comité des loisirs de la Villa Pabos
21- Demande de contribution financière – Grande Saucette de Percé Josée McInnis
22- Autres sujets : Décorations de noël
Acquisition de licences Kofax pour PDF
Projet Groupe récréatif de ski de fond – MRC

Renouvellement de l'adhésion à la FQM

Autorisation de paiement – Dernier décompte progressif Projet de réfection de diverses routes municipales

Projet Box-up de Circonflexe

Grande Guignolée commerciale et professionnelle du Centre d'Action Bénévole Gascons-Percé Inc.

23- Période de questions

24- Clôture de la session

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2023-11-236 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 OCTOBRE ET 1ER NOVEMBRE 2023**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 10 octobre et 1er novembre 2023 tels que rédigés.

2023-11-237 **CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois d'octobre 2023.

2023-11-238 **LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois d'octobre 2023.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois d'octobre 2023.

2023-11-239 **RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de contrat d'assurance de la mutuelle des municipalités du Québec.

2023-11-240 **FACTURE DU GALA 2023 TOURISME ET COMMERCE MRC DU ROCHER PERCÉ**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal approuve le paiement de la facture du Gala 2023 Tourisme et commerce MRC du Rocher Percé.

2023-11-241 **SOUMISSION POUR NOMS DE DOMAINE POUR COURRIELS**

CONSIDÉRANT QUE les adresses courriel utilisées présentement par les employés de la Municipalité (@globetrotter.net) ne sont plus soutenues par Telus ;

CONSIDÉRANT QUE les adresses courriel utilisées présentement par les employés de la municipalité (@globetrotter.net) sont limitées quant à leur accessibilité ;

CONSIDÉRANT QUE la nomenclature des adresses courriel utilisées présentement par les employés de la Municipalité (@globetrotter.net) n'est pas fluide ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Solution Infomédia.

2023-11-242 **SOUMISSION POUR ANTI-SPAM**

CONSIDÉRANT QUE les risques liés à l'hameçonnage sont de plus importants ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire l'acquisition de licences antipourriels.

2023-11-243 **SOUMISSION POUR REHAUSSEMENT/MODERNISATION DU SYSTÈME D'ALARME**

CONSIDÉRANT QUE les systèmes d'alarme actuels au garage municipal et à l'hôtel de ville sont âgés de plus de 20 ans ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Securitas pour le rehaussement avec modernisation des systèmes d'alarme du garage municipal et de l'hôtel de ville.

2023-11-244 **DÉNEIGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à mandater un sous-traitant pour le déneigement de l'hôtel de ville.

2023-11-245 **DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

La directrice générale informe le conseil municipal que tous les élus ont 60 jours suivant la date anniversaire de leur élection pour déposer une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires, tel que prévu aux articles 357 et 358 de la LÉRM.

2023-11-246 **ACHAT D'ÉCRANS POUR ORDINATEUR – ADMINISTRATION**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux écrans d'ordinateurs pour l'administration de la Municipalité.

2023-11-247 **ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale afin de prévoir au budget 2024 l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque.

2023-11-248 **PLANIFICATION D'UNE SÉANCE D'INFORMATION AVEC LE MAMH**

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs appels de la directrice générale au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), le conseiller aux opérations régionales recommande une séance d'information offerte gratuitement par le MAMH concernant les rôles et responsabilités des élus et des employés de la Municipalité.

POUR CE MOTIF, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale afin de planifier ladite séance d'information au retour des congés des Fêtes.

2023-11-249 **TVCGR – MEMBERSHIP ET VŒUX DE NOËL**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de renouveler son adhésion en tant que membre organisme de la télévision communautaire de Grande-Rivière pour la somme de 57.49 $ et autorise la diffusion de vœux de Noël pour un montant de 86.23 $.

2023-11-250 **ACTIVITÉ/SOUPER DE NOËL**

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil autorise une dépense de 1 500 $ à l'occasion d'un souper des Fêtes pour les élus et employés de la Municipalité.

2023-11-251 **DEMANDE D'APPUI ET DE CONTRIBUTION – VILLE DE PERCÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé a adopté, le 28 septembre 2021, le Règlement numéro 575-2021 imposant une redevance règlementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 575-2021 a été modifié par les Règlements numéros 581-2022, 590-2022 et 600-2022 adoptés respectivement le 8 février 2022, le 5 avril 2022 et le 14 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été adopté en vertu du nouveau pouvoir accordé aux municipalités par les articles 500.6 et suivants de la Loi sur les cités et villes et 1000.6 et suivants du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 575-2021 a fait l'objet d'une demande en nullité (contrôle judiciaire), laquelle a été déposée à la Cour supérieure du Québec le 2 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande en nullité a été entendue par la Cour supérieure les 17 et 18 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le jugement de la Cour supérieure a été rendu le 16 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE par ce jugement, le tribunal :

*« [76] **DÉCLARE** le Règlement numéro 575-2021 imposant une redevance règlementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales nul, notamment du 28 septembre 2021 au 14 juin 2022, pour tous les commerçants tel que défini au règlement à l'article 3(2°) puisqu'il est illégal ;*

*[77] **DÉCLARE** le Règlement numéro 600-2022 modifiant le Règlement numéro 571-2021 imposant une redevance règlementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales afin de modifier certaines dispositions nul pour tous les commerçants tel que défini au règlement à l'article 3(2°) puisqu'il est illégal » ;*

CONSIDÉRANT QUE ce jugement, tel que rédigé, compromet grandement le pouvoir de l'ensemble des municipalités du Québec de mettre en place des redevances règlementaires, quelles qu'elles soient ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé a pris la décision d'inscrire ce jugement en appel ;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a appuyé la Ville de Percé en déclarant « *La cause portée par la Ville de Percé est en effet cruciale, selon l'Union, car son issue pourrait entraîner des répercussions importantes quant à l'application des pouvoirs généraux en matière de redevance réglementaire, et ce, pour l'ensemble des municipalités québécoises* » ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches pour faire reconnaître la validité de son règlement imposant une redevance règlementaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé est également d'avis que cette cause présente des enjeux d'intérêt pour l'ensemble des municipalités du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à la majorité des conseillers ;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé appuie la Ville de Percé dans ses démarches pour faire reconnaitre la légalité de son règlement imposant une redevance touristique.

2023-11-252 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FONDATION PHILIPPE LAPRISE**

Le conseil municipal n'accorde pas de contribution financière à la Fondation Philippe Laprise.

2023-11-253 **DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE COMITÉ DES LOISIRS DE LA VILLA PABOS**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde un montant de 50 $ en commandite au comité des loisirs de la Villa Pabos.

2023-11-254 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – GRANDE SAUCETTE DE PERCÉ JOSÉE MCINNIS**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde un montant de 100 $ en contribution financière pour la Grande saucette de Percé par Mme Josée McInnis.

2023-11-255 **DÉCORATIONS DE NOËL**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'achat d'un sapin de Noël ;

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale de mandater des employés afin décorer l'extérieur de l'hôtel de ville.

2023-11-256 **ACQUISITION DE LICENCES KOFAX POUR PDF**

CONSIDÉRANT QUE le logiciel qu'utilisent présentement la directrice adjointe et la secrétaire ne permet pas la modification des fichiers PDF, mais seulement la lecture ;

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire l'acquisition d'une licence supplémentaire du logiciel éditeur de documents PDF Kofax.

2023-11-257 **PROJET GROUPE RÉCRÉATIF DE SKI DE FOND – MRC**

Le conseil municipal mandate le maire afin d'obtenir plus d'informations sur l'activité de ski de fond à l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2023-11-258 **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement et le paiement pour l'adhésion 2024 à la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 1 271,62 $ taxes incluses.

2023-11-259 **AUTORISATION DE PAIEMENT – DERNIER DÉCOMPTE PROGRESSIF PROJET DE RÉFECTION DE DIVERSES ROUTES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE Groupe Michel Leclerc Inc. est sous la protection de la loi sur la faillite ;

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture du décompte progressif numéro 4 – RIRL/T.E.C.Q. au montant de 29 044,31 $ taxes incluses ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale à transmettre ledit paiement selon les instructions à venir par Tetra Tech QI Inc.

2023-11-260 **PROJET BOX-UP DE CIRCONFLEXE**

Le conseil municipal ne désire pas participer au projet Box-up.

2023-11-261 **GRANDE GUIGNOLÉE COMMERCIALE ET PROFESSIONNELLE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE GASCONS-PERCÉ INC.**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde un don de 100 $ au Centre d'Action Bénévole Gascons-Percé Inc. pour la Grande guignolée commerciale et professionnelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2023-11-262 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 :13 heures.

_____ _____

Roberto Blondin, maire

Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »